



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation économique des formateurs en autoentreprise

Question écrite n° 31196

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance, sur la situation économique de certains métiers dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19, notamment les formateurs en autoentreprise. En effet, lors de ses annonces, le Gouvernement avait dit « aucun français ne restera sur le carreau ». Force est de constater que le métier de formateur en autoentreprise a été lésé. Pour pouvoir bénéficier du fond de solidarité, il fallait avoir perdu au moins 50 % de chiffre d'affaires, et ce en mars puis en avril 2020. Or, pour certains, la perte du chiffre d'affaires s'est faite sur mai et juin 2020. Par contre, les autoentreprises ont pu bénéficier de cette aide jusqu'en mai 2020. Enfin, « action logement » lance un dispositif d'aide au paiement des loyers ou crédit immobilier, encore une fois aucune aide, cela concerne uniquement les salariés. C'est pourquoi, il lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures complémentaires pour soutenir les formateurs en autoentreprise qui sont dans des situations comparables et qui sont au bord de la cessation d'activité.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31196

Rubrique : Travailleurs indépendants et autoentrepreneurs

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2020](#), page 4849

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)